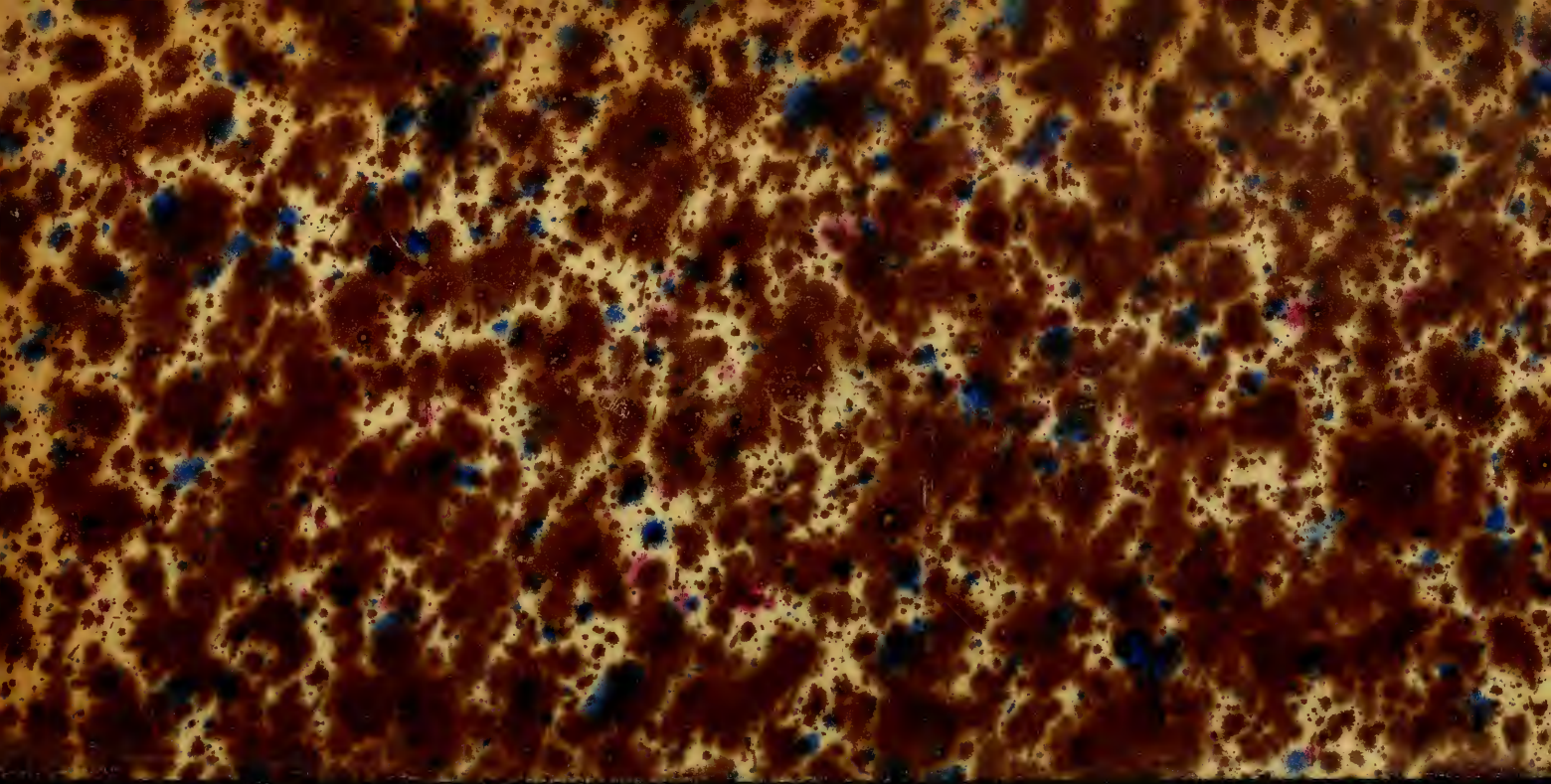

Accessions
159.829

Shelf No.
XG.3656.4

Barton Library.

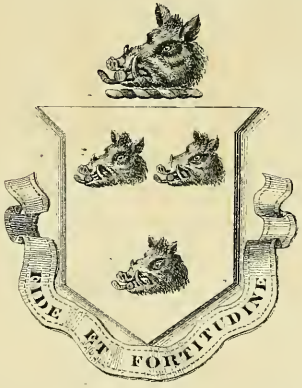

Thomas Pennant Barton.

Boston Public Library.
Received May, 1873.
Not to be taken from the Library.

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
Boston Public Library

http://www.archive.org/details/rapportfaitlas00viar

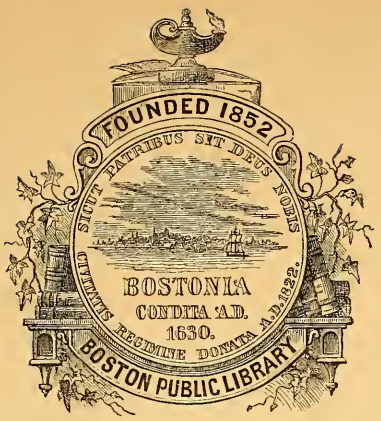

30 L

PAMPHLETS.

French

Revolution

Louis XVI

1789.

Barton Library.

XV.3678.4

159829
May. 1873

RAPPORT

FAIT A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par le Commandant de garde au poste des appartemens du traître Louis XVI,

Depuis le Jeudi 9, jusqu'au Vendredi 10: *1792*.

Contenant les détails du rassemblement des Chevaliers-Poignards, la conduite qu'ils ont tenue pendant la nuit, le combat qu'ils ont voulu livrer dans le cabinet et en présence de ce perfide, et l'infidélité de ses assassins Suisses.

LÉGISLATEURS,

J'AI cru qu'il étoit du devoir d'un citoyen libre, de dévoiler à la France entière, dans le sein de l'auguste sénat de ses représentans, toutes les trames infernales du complot et du massacre qui a eu lieu au Château des Tuileries, où j'ai commandé le premier poste.

Je vais vous rendre un compte fidèle de tous les faits qui y sont venus à ma connoissance, dans cette malheureuse affaire, depuis le jeudi matin jusqu'au vendredi, époque mémorable où les françois ont encore une fois reconquis leur liberté. J'entrerai dans les plus petits détails, parce que le poste que je commandois, étoit justement celui où la scène devoit se passer.

Le jeudi matin, j'appris que des particuliers avoient été chez des fourreurs, pour y louer des bonnets de grenadiers, offrant de déposer le montant desdits bonnets, parce que, dirent-ils, ils n'en avoient besoin que pour un jour, leur dessein étant de renforcer la garde du roi, qui ne pouvoit être trop forte dans la circonstance où le château se trouvoit menacé.

Ce détail devint pour moi un avis, et j'en profitai.

Rendu au chef-lieu de rassemblement de la légion, et

lorsque nous fûmes en bataille, j'instruisis tous les officiers, qui, comme moi, devoient commander les différens postes, de ce que je venois d'apprendre.

Les postes entre les officiers furent tirés au sort, comme il est d'usage, et le hasard me donna celui des appartemens du Roi. Lorsque j'en eus pris possession, je donnai la consigne de ne laisser sortir personne, et fis faire une liste exacte, d'après laquelle je fis ranger en ligne Messieurs les Volontaires pour en faire l'appel nominal, en les prévenant que je renouvellerois fréquemment ce même appel, et que si quelqu'un d'eux y manquoit, que je l'appointerois d'une heure de plus de faction.

Peu de temps après que j'eus pris possession de mon poste, je reçus de la part de l'état-major un ordre, qui portoit, que s'il se présentoit à la porte de l'entrée des appartemens du roi, un homme en garde national, soi-disant pour renforcer ou compléter le poste, ayant la taille de cinq pieds un pouce, la figure basanée, le visage plat, le nez court et écrasé, les yeux bruns, cheveux et sourcils noirs, que je le fis arrêter, parce que son projet étoit d'assassiner le roi.

Un second ordre me fut encore apporté de la part de l'état major, que s'il se présentoit pareillement à la porte des appartemens du roi, une députation ou détachement en armes, ou sans armes, qui soi-disant devoit être envoyée pour parler au roi, de la part des Marseillois, que je m'opposât à son entrée, et que j'en avertisse l'état major, qui, conjointement avec le roi, verroient à décider sur la demande de cette députation, parce que, dans ce détachement ou députation, devoit se trouver le même particulier ci-dessus désigné. Je transmis sur le champ cet ordre à mes sentinelles, mais aucuns de ces désignés ne se sont présentés.

A quatre heures après midi, l'on rapporta à l'état major, que les Marseillois se rassembloient au fauxbourg Saint-Antoine, pour venir dans la nuit assiéger le château; qu'ils devoient être au nombre de 3,000; qu'à onze heures l'on devoit sonner le tocsin et battre la générale, et que de minuit à deux heures, l'attaque devoit avoir lieu; que leur projet étoit de ne faire grace à personne, et que tout garde national qui seroit pris les armes à la main, seroit taillé en pièces.

Le Maire et plusieurs membres de la Municipalité, vinrent à différentes fois, dans la soirée, chez le Roi. Le Maire rassura le Roi, en lui disant que les prétendus rassemblemens n'étoient que peu conséquens, et fut mandé à l'Assemblée

Nationale. Dans cette intervalle, il vint également différens officiers du Département, qui annoncèrent que les rassemblemens s'augmentoient. A 11 heures, un officier de la gendarmerie dit venir de la Bastille, et avoir vu le rassemblement, qui pouvoit être de douze à quinze cens personnes. Alors la crainte parut se manifester à l'état major, qui prit la résolution d'envoyer un ordre à tous les commandans de bataillons de rappeller sur le champ les citoyens dans leur arrondissement, afin qu'ils réunissent le plus de volontaires possible aux chefs-lieux du rassemblement respectif de chacun desdits bataillons, pour être prêts à marcher au premier ordre qu'ils recevroient, avec leurs drapeaux et leurs canons. Je fus chargé de faire passer cet ordre au sieur Vincent, commandant du huitième bataillon de la sixième légion, dans lequel je sers. D'après le départ de cet ordre, je retournai aux appartemens du roi, que j'avois peu quittés, et les trouvai considérablement remplis de différens particuliers, à moi inconnus, partie habillés en uniforme différens, et le reste en habits de différentes couleurs. Cette foule d'individus me parurent dès ce moment suspects; ils s'y étoient introduits au moyen d'une consigne, qui ordonnoit l'entrée libre à tout porteur d'une carte bleue, portant, en lettres noires, *entrée des appartemens*. Comme l'heure du coucher du roi arrivoit, je crus que cette foule de courtisans étoit venue pour y assister, et qu'après son coucher, ils se retireroient ainsi que de coutume. Le Roi ne se coucha pas, et le nombre de ces mêmes courtisans, jusqu'à plus de trois heures, devint si grand, qu'à peine on pouvoit obtenir passage pour se rendre au cabinet du roi.

Vers les trois heures, plusieurs détachemens de différens bataillons, avec ou sans canons, étoient réunis dans les cours et le jardin du château. A cinq heures, j'ai évalué la force à-peu-près à 10,000 hommes. Alors la certitude de l'attaque se confirmoit de plus en plus. M. de la Chenay et le commandant en second des Suisses, me proposèrent, devant la porte de l'état-major, un renfort d'un détachement de suisses, qui étoit de la compagnie colonelle. Ce dernier me dit, qu'il tenoit infiniment à ce que les deux corps n'en fissent qu'un, et qu'il me prioit de donner ordre à 12 ou vingt hommes de mon poste, de prendre la droite de l'escalier qui conduit de la chapelle à l'appartement du roi. Je refusai de fournir ce détachement, ne voulant et ne devant pas affoiblir mon poste, qui n'étoit que de 48 volontaires, et fournissoit sept factions

taires. L'état major alors m'envoya 20 hommes des différens postes pour y suppléer : je les plaçai à la droite de l'escalier. Les suisses, à la tête desquels étoient leurs officiers, vinrent occuper la gauche, quoiqu'ils ne devoient être que sous mon commandement, attendu qu'ils étoient dans mon arrondissement ; et ce renfort m'avoit été proposé, soi-disant pour défendre l'entrée de mon corps de réserve, qui étoit dans la salle des gardes, ainsi que de coutume.

Le danger s'accroissant de plus en plus, il falloit prendre un parti décisif ; celui de la conciliation me paroissoit préférable. Dans le même moment, on vint me dire que l'état major faisoit une pétition pour être présentée à l'assemblée nationale, pour obtenir un décret qui étoit d'avance mon vœu : c'etoit de conduire le Roi et sa famille à l'Assemblée. En effet, on apporte cet écrit dans la cour, j'y appose ma signature, dans la bonne foi où j'étois qu'il n'avoit pas d'autres vues.

J'appris une demi-heure après que je n'avois pas signé ce que je crus, mais bien une pétition tendante à demander qu'il fût rendu un décret pour le renvoi, dans la matinée, de tous les fédérés qui sont dans la Capitale, ainsi que les Marseillois et les Bretons. Ces derniers y étoient désignés comme asasssins. Je fis alors tous mes efforts pour ravoir cette pétition, pour en effacer ma signature ; mais il n'en étoit plus temps, la confusion paroissoit naître entre les Officiers supérieurs, et il étoit difficile d'avoir d'eux quelques renseignemens. Il étoit environ *5* heures et demie. Le Roi avoit été conseillé de faire sans doute une démarche qui me parut de la dernière inconséquence : revenant de l'état major, j'entendis des cris de vive le Roi, j'accourus à mon poste, et je le rencontrai au bas du grand escalier, entouré de plus de 50 personnes, dont la plus grande partie étoient des Officiers Généraux et des Courtisans, le surplus des grenadiers. Je remontai vîte à mon poste, et demandai si l'on avoit pris les armes et crié vivé le Roi ; mes Camarades me répondirent que non, je les en félicitai. Alors, par les croisées de mon poste, j'ai vu le Roi passer en revue les différens détachemens des cours et du jardin, qui ont crié au moment de son passage, *vive la nation*, et les Courtisans continuoient de crier *vive le roi*. Toutes les troupes, après le passage du Roi, me parurent témoigner mécontentement. A peine le Roi fut-il remonté, qu'une partie des troupes et de l'artillerie qu'il avoit passée en revue, se retirerent. A cinq heures trois quarts, il ne nous restoit plus qu'environ 2000 hommes.

Il s'étoit introduit avec lui un quidam, porteur d'une espingole, j'en fus averti ; je me transportai dans les appartements, et le trouvai dans la chambre à coucher du Roi : je lui ordonnai à l'instant de me suivre, pour le conduire à l'état major, où je lui demandai qui il étoit. Il me répondit qu'il se nommoit Bazencourt, et qu'il étoit du bataillon des filles Saint-Thomas. Le chef de bataillon, de garde avec moi, se chargea de le faire reconnoître au bataillon duquel il se reclamoit ; il fut reconnu pour en être. Peu après il s'étoit encore introduit dans les appartemens, on je l'ai reconnu, lors de l'action. Vers les six heures et demie, le peuple uni aux Marseillois, parut en bon ordre se ranger en bataille, sur la place du Carouzel, et en face du Château ; je vis qu'il étoit temps de prendre des ordres ; je fus à l'état major : je ne pus parvenir à en recevoir de M. de la Chenay, qui me fit réponse que je le laissât un peu tranquille, parce qu'il avoit la tête fatignée ; il me parut n'être plus à son poste, ce qui me détermina à prendre les mesures les plus sages. Je remontai au mien, pour y rassembler tous les volontaires qui s'y trouvoient, et leur fit former le cercle ; alors, au milieu d'eux, je leur dis ; Messieurs, comme je ne commande point des esclaves soudoyés par un despote, ma démarche au milieu de vous est pour connoître vos intentions, et vous déclarer les miennes, dans un moment ou tout va dépendre du sort de la France, Je compte MM. maintenir l'honneur de mon poste, et de ne le livrer qu'à une force supérieure à la mienne ; ce sabre qui est dans mes mains, ne sera jamais plongé dans le sein de ma famille, ni dans celui de mes amis : mais je cesserois de les regarder pour tels, s'ils faisoient feu sur nous, et alors je vous ordonnerois de le défendre. Est-ce là votre avis ? Tous me dirent qu'ils obéiroient ; je fis rompre le cercle.

Je retournai à l'état-major, et descendant l'escalier, je vis les Officiers Suisses verser eux-mêmes de l'eau-de-de-vie à leurs soldats. Un Officier Général, portant l'habit bleu, brodé en or, me dit : vos Volontaires doivent avoir besoin de rafraîchisseméns, voulez-vous que je vous fasse donner de l'eau-de-vie et du pain ? Je lui répondis qu'ils n'avoient besoin de rien, qu'au surplus je pourvoirois à leurs besoins.

L'on profita de mon absence, qui ne fut que d'un moment, pour m'enlever vingt hommes de mon poste ; sitôt mon retour je m'en apperçus, et demandai où ils étoient : l'on me

dit qu'un Officier Général étoit venu les chercher. J'entrai alors dans les appartemens, et les retrouvai à la porte du cabinet du Roi, bordant la haie des deux côtés. Mécontent de cette disposition, sans mon aveu, je m'adressai au sieur Doucet, adjudant, qui étoit dans le cabinet du Roi à écrire. Je me présentai à lui, pour savoir si mon poste avoit été dégarni par lui : il me répondit que non. Alors je lui dis que j'allois les ramener, et ce que j'allois effectuer, en leur commandant de porter les armes.

Le moment étoit arrivé où le voile qui couvroit l'horrible complot conspiré contre nous devoit être déchiré. Une voix autre que la mienne, fait commandement par le flanc à droite, à droite ; par file à gauche, marche. Alors, à ce dernier commandement, cette foule de courtisans, au nombre de 6 à 800, déployèrent chacun leurs armes, les uns des espingoles, d'autres des poignards, des sabres courts, des pistolets, des couteaux de chasse, des pelles, des flambeaux, etc. et je reconnus parmi eux celui que j'avois remis entre les mains du Commandant de Bataillon. A leur tête, sur trois de hauteur, marchoit un petit homme basanné, figure pâle et plate, la boutonnière bigarrée de deux croix, dont l'une est celle de St. Louis, et que j'ai reconnu pour être le Commandant en second des Gardes du Roi ; ils défilèrent au milieu des Volontaires que j'allois ramener, et allèrent se ranger en ordre de bataille dans le cabinet du Roi. Mon premier mouvement fut de tirer mon sabre ; mais réfléchissant que je n'avois que vingt hommes avec moi, je restai dans l'intention d'exécuter mon projet, sitôt qu'il se seroit réuni quelque force à moi.

Dans cet instant, le Roi fut mandé, par un soi-disant décret, à l'Assemblée Nationale : comme il étoit de mon devoir de l'y accompagner, je disposai les troupes qui devoient protéger son passage, et une petite partie de ces mêmes chevaliers s'y prêtèrent. J'ordonnai aux Suisses qui étoient sous mon commandement de faire l'avant-garde : un détachement du Bataillon des filles-S.-Thomas se trouvant sur le passage, je lui ordonnai de faire l'arrière-garde. Nous marchâmes dans cet ordre jusqu'à environ 50 pas de la terrasse sur laquelle l'affluence du peuple témoignoit son juste mécontentement. Craignant qu'il n'opposât de la résistance au passage du Roi, je lui dis : Sire, le peuple me paroît agité, et je crois qu'il seroit prudent de le prendre par la voie de la douceur ; M. Roëder fut de mon avis.

Alors le Roi consentit à tout. Je donnai des ordres à la tête de la colonne de faire alte: je m'avançai seul vers le peuple, mon sabre dans le fourreau, et lui dis : mes amis, l'Assemblée Nationale a rendu un décret qui mande le Roi dans son sein, et m'ordonne en même-tems de protéger son passage ; je suis, comme vous, bon citoyen, et je sais respecter la terre de la liberté sur laquelle vous êtes, et aucun soldat que je commande ne passera la première marche de ce perron. Je transmettrai le Roi au bord du passage que vous allez lui faire, et dès ce moment vous en serez vous-mêmes les gardiens. Si vous étiez capables d'oublier un moment le dépôt que je vais remettre dans vos mains, songez que la nation entière aura le droit de vous en demander compte ; mais je parle à des hommes libres, cela suffit.

Ces bons citoyens m'ouvrirent le passage, et je me rendis à l'Assemblée nationale, où je demandai des gendarmes et des gardes nationaux pour border la haie ; ce qui me fut accordé. Je retournai vers le roi, et étant à dix pas du perron, je commandai halte. Le peuple, déjà indigné contre les Suisses, redoubloit ses murmures ; j'employai alors tout ce que la prudence exigeoit pour l'appaiser : je commandai tête de colonne par file à droite et à gauche, et ils passèrent derrière. Le roi étoit pour lors à découvert, et les citoyens lui manifestèrent hautement leur mécontentement, entr'autres un qui voulut lui parler : je le pris par la main, et le conduisis au roi. Il lui dit : sacredieu ! donnez-moi la main, et foutre soyez sûr que vous tenez celle d'un honnête homme et non d'un assassin ; et, malgré tous vos torts, je réponds de la sûreté de vos jours : je vais vous conduire à l'Assemblée nationale ; mais pour votre femme, elle n'entrera pas ; c'est une *sacrée-garce* qui a fait le malheur des françois. Le roi lui serra la main, et parut avoir de la confiance en lui. Alors on s'approcha du perron ; mais tout-à-coup les cris redoublèrent que l'épouse du roi n'entreroit pas à l'Assemblée. M. Rœderer à son tour quitta le roi pour s'approcher du perron, et tenant le livre de la loi, il dit au peuple : « De par « la loi, peuple françois, peuple libre, l'Assemblée nationale a rendu un décret par lequel elle appelle en son sein le « roi, le prince royal, la reine, la fille du roi, la sœur du roi, « toute la famille entière du roi ; et vous devez aux termes « de la loi et de la liberté ne point vous opposer à son passage. » Du moment de cette promulgation, le calme renaît parmi le peuple, et aucun obstacle ne s'y est opposé.

Comme j'ignorois le temps que le roi pouvoit rester à l'assemblée, j'y restai en station. A peine y avoit-il une demi-heure, que j'entendis se faire une décharge de mousqueterie au château. J'avois laissé le commandement de mon poste au jeune Monne, chasseur et sergent de la compagnie que j'ai l'honneur de commander. Je quittai tout-à-coup l'Assemblée, pour voler à son secours. Quel spectacle, grand Dieu! le jour étoit déjà obscurci par l'horrible fumée de la poudre; il étoit impossible d'y reconnoître ses camarades; le grand escalier étoit déjà jonché de morts et de blessés.

Je dois vous apprendre, Législateurs, que le jeune Monne avoit envoyé, de concert avec les Officiers Suisses, en députation aux Marseillois, trois vétérans et un grenadier, qui, porteurs de ses ordres, avoient assuré les Marseillois qui étoient paisiblement dans la cour, que les soldats qui étoient à mon poste n'étoient pas faits pour souiller leurs armes du sang de leurs frères. Les Suisses, à cette conciliation, jettèrent des paquets de cartouches par les croisées; au même instant, les cris de vive la Nation retentirent par-tout, et ces mêmes députés, avec les Marseillois et volontaires de la garde parisienne, croyant qu'ils se rendoient au vœu du peuple, se présentèrent en foule et sans ordre au grand escalier de l'appartement du roi.

Ces Suisses assassins firent feu de bataillon sur nos frères, et de suite feu de filé; de sorte qu'en trois décharges il resta plus de cent victimes de leur férocité sur ledit escalier.

Législateurs, *vengez nos frères*! c'est la seule récompense que je demande à la patrie, si j'ai mérité d'elle, dans la conduite que j'ai tenue dans cette malheureuse affaire.

F. VIARD,

Soldat Citoyen, et Capitaine de Chasseurs.

De l'Imprimerie de P. PROVOST, rue Mazarine, N°. 1709.